

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 5 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Olivier REILLER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean-Claude TOURNIER.

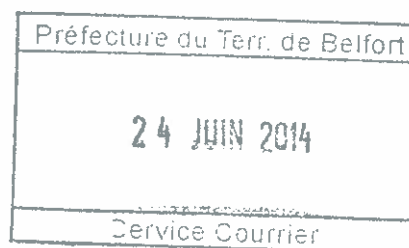
Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Marielle BANDELIER à Pierre OSER, Laurent BROCHET à Cedric PERRIN, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Marie-Lise LHOMET, Jean-Claude TOURNIER à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 27 mai	Mardi 27 mai	En exercice	41
		Présents	35
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMMA est désignée.

2014-05-26 Service des Eaux – DM 1
Rapporteur : Thierry MARCJAN



*Vu la délibération n°2014-01-02 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif du service des eaux
Vu les délibérations du 5 juin 2014 approuvant le compte administratif 2013 et d'affectation du résultat*

Afin d'être en cohérence avec les délibérations du CA et d'affectation du résultat, il convient de modifier notre budget primitif et de procéder aux écritures suivantes :

Chapitre 002

Fonctionnement – recettes : + 0,01 €

Chapitre 77

Fonctionnement – recettes : - 0,01 €

Dans le cadre des immobilisations reçues au titre des mises à disposition des communes qui nous ont rejointes l'année dernière, il convient de procéder à des modifications d'imputation :

Chapitre 21

Investissement - Recettes- compte 21531 + 3 754,87 €

Investissement – dépenses – compte 217531 + 3 754,87 €

Dans le cadre d'annulation de titres sur les années antérieures, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Chapitre 67

Fonctionnement – dépenses - compte 673 + 3 000 €

Chapitre 022

Fonctionnement – dépenses - 3 000 €

Dans le cadre du renouvellement du matériel de sauvegarde informatique au niveau du pôle de Grandvillars, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Chapitre 21

Investissement – dépenses – compte 21531 - 5 500 €

Investissement – dépenses – compte 2183 + 5 500 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
ajustements divers

Dépense	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,01 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,01 €
C-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL C 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C-673 : Travaux réalisés sur équipements existants	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL C 673 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R 775 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,01 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,01 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,01 €	0,01 €
INVESTISSEMENT				
C-2152 : Réseaux d'adduction d'eau	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C-2173 : Travaux d'entretien	0,00 €	3 754,87 €	0,00 €	0,00 €
C-2180 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2152 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 754,87 €
TOTAL C 21 : Investissements corporels	5 500,00 €	3 754,87 €	0,00 €	3 754,87 €
Total INVESTISSEMENT	5 500,00 €	3 754,87 €	0,00 €	3 754,87 €
Total Global		3 754,87 €		3 754,87 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :


- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Eau selon les propositions formulées ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 JUIN 2014
Et publication ou notification le 24 JUIN 2014

Le Président,

Pour le Président
Le Vice-Président



Le Président,

Pour le Président
Le Vice-Président



Préfecture du Terr. de Belfort

24 JUIN 2014

Service Courrier

